



JOURNEE NATIONALE DES BENEVOLES

Cette opération aura lieu les samedi 24 et Dimanche 25 Mai 2025.

Clubs ! N'oubliez pas d'inscrire vos bénévoles avant le 31 Mars 2025.



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week- end du 28 au 30 Mars 2025 est assurée par : Mme Colette GAILLARD au 06.83.03.65.92

QUELQUES RAPPELS !

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire UNIQUEMENT sur la boîte mail : district@ain.fff.fr

Rappel concernant la FMI (article 33 : feuille de match)

Prévoir une feuille de match papier en cas de dysfonctionnement de la tablette.

Toutes feuilles de match (FMI ou papier) doivent être transmises ou envoyées au secrétariat du District pour le Lundi matin 9 H 00.

Annulation ou report d'une rencontre (article 38 : terrains impraticables)

Les clubs doivent **IMPERATIVEMENT** prévenir les officiels (arbitres, délégués, observateurs) et les clubs visiteurs par mail et par téléphone.

Coordonnées des arbitres et des délégués

Arbitres : Documents → Arbitrage

Délégués : Documents → Documents divers

COMITE DE DIRECTION

CLUBS, pensez à récompenser vos dirigeantes et dirigeants

Journée des bénévoles à Paris les samedi 24 et dimanche 25 mai 2025

Les clubs souhaitant récompenser leurs bénévoles lors de la Journée Nationale des Bénévoles (finales de la Coupe Gambardella et de la Coupe de France, déjeuner spectacle à la Seine Musicale) doivent proposer avant le 31 Mars 2025 une personne licenciée par club au District en utilisant le formulaire ci-après, soit par mail (depuis la boîte mail officielle du club) soit par courrier. Le formulaire devra être dûment signé par le président du club.

Des informations complémentaires concernant le programme et le déroulement seront communiqués ultérieurement.



DISTRICT-DE-L'AIN-DE-FOOTBALL
26 RUE DU LOUP - 01440 VIRIAT
Tél. 04 74 22 87 87
district@ain.fff.fr - <http://ain.fff.fr>
N° de Siret: 31833453900034



CANDIDATURE-JOURNEE-DES-BENEVOLES
Samedi 24 et Dimanche 25 Mai 2025

Les candidatures devront être envoyées par mail au District de l'Ain de Football avant le Lundi 31 Mars 2025

Nom du club^o: _____

NOM et Prénom du / de la bénévole^o: _____

Numéro de licence^o: _____

Adresse mail^o: _____

Adresse postale^o: _____

..... _____

Numéro de téléphone^o: _____

Fonction dans le club^o: _____

> Rappel des critères sur le choix des invités

- → S'assurer de la disponibilité du / de la bénévole ce week-end là.
- → Être bénévole et licencié(e) dans un club (dirigeant(e)) depuis au moins 7 ans (années consécutives)
- → Avoir un minimum de 18 ans à la date de l'évènement
- → 1 demande maximum par club
- → La personne ne doit pas avoir participé à cette journée des bénévoles dans la période des années 2011 à 2024
- → En cas d'arbitrage, la personne non retenue sera celle appartenant au club qui aura bénéficié de la journée des bénévoles durant l'année N-1, N-2,

NOM et Prénom du président du club^o: _____

Signature du Président^o: _____

Comité de Direction du 10 Mars 2025

Présents : BENOIT Pierre, BESSET Grégory, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, GALLICE Catherine, GILLY Stéphanie, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, LAUPRETRE Vincent, MALIN Joël, MERIAUX Céline, NAEGELLEN Philippe, PITARD Patrick, TEPPE Patrick.

Assistent : BRESSOUX Jean Marie (CTD PPF) et TEPPE Esther (Responsable administrative).

Excusés : BOSSET Régis, REYNAUD Lucas et TOUZANI Hamid.



Joël MALIN ouvre la séance à 19 H 00.

Approbation du compte rendu du comité de direction du 17 Février 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Point sur les licences

A ce jour, le District de l'Ain compte 21 314 licenciés (21 472 en 2023/2024).

Intégration de bénévoles

Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation.

Les membres du comité de Direction valident l'intégration des nouveaux membres pour intégrer les commissions ci-dessous :

Commission des Arbitres : BLANC Denis et MOUSSATEN Abdeslam

Tuteur : BESSET Grégory

Commission des Délégués : BEDJA Madjid

Tuteur : PITARD Patrick

Validation des nouveaux membres à la fin de leur période probatoire (au 28 février 2025)

Commission d'Appel

FLOTTET Valentin, GRADANTE Laurent, GUICHERD Olivier, GUTIERREZ RAMOS Andréas, LEO Lydia, MOTTION Frédéric et RHODET Florian.

Tuteur : MERIAUX Céline

Avis du comité de direction au 10 mars 2025 : prolongation jusqu'au 30 avril 2025 de la fin de période probatoire car ils ont peu siégé à ce jour : GUICHERD Olivier, LEO Lydia et RHODET Florian.

Avis définitif du Comité de Direction : avis favorable pour les autres.

Commission de l'Arbitrage

MEILHEURAT Céline, SABIN Christophe, STADELMANN Anthony, TARTARIN Anthony, TEKBIKAK Tarik.

Tuteur : BESSET Grégory

Avis définitif du Comité de Direction : avis favorable pour SABIN Christophe, TARTARIN Anthony.

Avis défavorable pour Céline MEILHEURAT car peu présente et arrêt de STADELMANN Anthony et TEKBIKAK Tarik.

Commission Communication

BOCQUILLOT Lucie.

Tuteur : BENOIT Pierre

Avis définitif du Comité de Direction : avis défavorable.

Commission Compétitions

Foot à 11 et coupes

CANARD Eric

Tuteur : CONTET Jacques

Avis définitif du Comité de Direction : avis favorable.

Féminines

DELFRATE Carl et GUTIERREZ Raul

Tuteur : JACUZZI Vincent

Avis définitif du Comité de Direction : avis favorable.

Commission de Discipline

CHABAUD Loïc.

Tuteur : GAILLARD Colette

Avis définitif du Comité de Direction : avis favorable.

Commission des Règlements

GAUTHERON Jean Luc.

Tuteur : DELIANCE Maurice

Avis définitif du Comité de Direction : avis favorable.

Commission Statut de l'Arbitrage

HERMANN Pierre, PITARD Patrick et PIQUET Baptiste.

Tuteur : GUTIERREZ Raul

Avis définitif du Comité de Direction : avis favorable.

Journée Nationale des Bénévoles 2025

Cette opération aura lieu les samedi 24 et dimanche 25 mai 2025.

Chef de délégation : Raul GUTIERREZ

A ce jour, réception de 5 candidatures dont 1 non conforme.

Date limite d'inscription : 31 mars 2025

Une relance a été faite auprès des clubs.

Le départ se fera en train depuis la gare de Mâcon Loché. Un déplacement groupé se fera en minibus depuis le district.

Point sur les manifestations de fin de saison

Rappel ! Le Comité de Direction rappelle que les manifestations concernant les mêmes catégories que les actions promotionnelles du District organisées le même jour sont interdites !!

Les clubs ne respectant pas ces directives seront amendés.

15 mars 2025 : plateaux éducatifs

5 avril 2025 : finale départementale Festival U13 Pitch à Marboz

17 avril 2025 : sport adapté à Montréal

10 mai 2025 : plateau féminin à St Jean de Niois

17 mai 2025 : plateaux éducatifs

24 mai 2025 : plateau départemental U7 à Bellegarde

31 mai 2025 : finales des coupes de l'Ain à Montréal

5 juin 2025 : sport adapté à St Martin du Mont

12 juin 2025 : sport adapté à St Denis en Bugey

14 juin 2025 : J.D.F.F. à Attignat

14 ou 15 juin 2025 : beach soccer à St Etienne du Bois

20 juin 2025 : AG à Hauteville à 18 H 30

21 juin 2025 : tournoi lémanique à Gland (Canton de Vaud)

22 juin 2025 : challenge U11 à Montréal

Coupes de l'Ain

Tirage des coupes

Le tirage des ¼ et ½ finales aura lieu le jeudi 27 mars 2025 à 19 heures au 1055 à Bourg en Bresse (34 avenue Maréchal Juin). Les clubs qualifiés en Coupes Emile Faivre, René Tremblay, Peggy Provost et René Morandas sont invités.

Les dotations seront remises uniquement aux clubs qualifiés en Coupes Emile Faivre et René Tremblay.

Dates :

- ¼ de finale les 19-20-21 avril 2025
- ½ finales les 4 ou 8 mai 2025
- Finale le 31 mai 2025

Désignation d'arbitres centraux et assistants en Coupes de l'Ain

Le Comité de Direction rappelle que pour les ¼ de finales, des arbitres seront désignés :

- ✓ Coupes Emile Faivre et René Tremblay : le District prendra en charge les arbitres assistants, le central étant pris par le club recevant.
- ✓ Coupes Morandas et Peggy Provost : désignation uniquement d'arbitres centraux à charge des clubs recevants.

Rappel :

- ½ finales des Coupes Morandas et Peggy Provost : à charge du club recevant.
- ½ finales des Coupes Emile Faivre et René Tremblay : à charge du club recevant.
- Toutes les finales : à charge du District

Programmation de la soirée des commissions

Le Comité de Direction souhaite le maintien de cette soirée pour cette saison.

Elle aura lieu le Vendredi 4 Juillet 2025 (lieu à définir).

Programmation de la soirée des partenaires

Elle aura lieu le Jeudi 10 Avril 2025 à 19 heures (lieu à définir).

Révision des règlements

Une réunion doit être programmée rapidement.

Les Commissions ayant des modifications doivent les adresser au plus tôt au secrétariat avec copie à Maurice DELIANCE.

Assemblée générale de début de saison

Elle aura lieu le Samedi 18 Octobre 2025 à 9 heures à Péronnas (Auditorium - 115 rue de La Poste).

Déclaration pour bénéficier de la déduction fiscale pour le déplacement des bénévoles

Rappel

Les membres du comité de direction et des commissions doivent réaliser le bilan de leurs déplacements de l'année civile 2024 et les transmettre à Mme Esther TEPPE, avec une copie de leur carte grise.

Evocation

En application de l'article 49.5.1, le président Joël MALIN a fait évocation d'une partie de la décision de la Commission d'Appel concernant le dossier n° 14.

Le compte-rendu sera transmis rapidement au club d'Oyonnax PVFC et de l'arbitre concerné.

Parole aux Commissions

Féminines (Vincent JACUZZI)

- Création d'une Coupe Gambardella Féminine en 2025/2026 et éventuellement d'une coupe LAuRAFoot Féminine.
- Concernant le championnat U18F en commun avec le District de l'Isère, des clubs n'ont pas respecté les règlements et ont fait jouer plus de joueuses U15F en U18F.
- Demande le renouvellement des équipements des sélections féminines. Le Comité de Direction souhaite qu'un devis soit demandé à son prestataire.
- Demande du club d'Ain Sud sur une participation financière du District aux déplacements des équipes U18F évoluant dans le championnat géré par le District de l'Isère. Le club d'Essor Bresse Saône avait aussi fait cette demande. Le Bureau étudiera ces demandes.

Foot Réduit (Patrick TEPPE)

- Organisation de Plateaux U7 Educatifs avec les clubs labellisés ce week-end des 15-16 mars sur 8 sites. Thibault VALLET a organisé une visioconférence explicative avec les clubs concernés. Proposition sera faite pour la saison 2025/2026 avec d'autres catégories.

Arbitres (Gregory BESSET)

Organisation d'une réunion plénière le Mardi 1^{er} Avril 2025 à 18 heures.

Ont été convié(e)s les membres du Comité de Direction et tous les présidents (présidentes) des Commissions.

Technique (Jean Marie BRESSOUX)

Suite à la réforme des championnats, des réunions dans différents secteurs seront organisées.

Finances (Vincent LAUPRETRE)

- La révision des tarifs est maintenant terminée. Elle sera présentée aux membres de la Commission des Finances ce Jeudi 13 Mars puis au Comité de Direction lors de sa prochaine réunion.
- Le paiement des arbitres par le District est à l'étude. Test sur 2 compétitions la saison prochaine envisagé.

Infos du Président

- Une place est réservée à un club de Ligue lors de la Journée des Bénévoles de Mai 2025 ce qui porte à 10 le nombre de participants.
- L'AG de la LAuRAFoot aura lieu le 28 juin 2025 à Aix les Bains.
- Les horaires des 2 dernières journées des championnats de Ligue ont été fixés. Du fait de l'organisation de nos finales de Coupes à Montréal, le club aura de la difficulté à appliquer ces horaires. Le club a envoyé un mail à la Ligue.
- Un vœu a été déposé par la Ligue à la Fédération concernant l'article 167.

Date de la prochaine réunion

Le Lundi 7 Avril 2025 à 19 H 00.

Joël MALIN clôture la réunion à 21 H 15.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 25 Mars 2025

Présents : Grégory BESSET, Baptiste PIQUET, Jean Noel TARTARIN, Abdeslam MOUSSATEN, Denis BLANC, Olivier GUICHERD

Visio : Anthony TARTARIN

Excusés : Christophe SABIN, Sylvain FEYEUX, Guillaume STRIPPOLI

La CDA rappelle encore une fois **quelques règles et bonnes pratiques** qui, malheureusement ne sont pas suffisamment mises en application par nos arbitres :

- Il est formellement **interdit aux arbitres de retirer de la feuille de match un carton distribué sur le terrain**, quelle qu'en soit la raison et quelles que soient les pressions subies. Si, pour une raison ou une autre, un arbitre estime qu'il a des réserves sur un carton qu'il a donné, ou s'il pense s'être trompé, il doit **le signifier sur son rapport** qu'il adressera à la commission de discipline. Mais encore une fois, afin de ne pas ternir l'image de l'arbitrage et préserver l'équité des championnats, il n'est pas acceptable d'enlever un carton d'une feuille de match, dans le cas contraire chaque fois que la CDA sera alertée de tels comportements, elle suspendra l'arbitre concerné de toute désignation avec effet immédiat.
- Un arbitre qui pour un cas de force majeure est absent sur un match doit impérativement dans les plus brefs délais, **prévenir son désignateur**. Les absences pour convenance personnelle doivent quant à elles, être déposées au moins 15 jours à l'avance. Un arbitre ne peut par ailleurs évidemment pas déposer une indisponibilité sur un week end s'il a déjà été désigné.
- Pour une bonne préparation d'une rencontre, **un arbitre se doit d'arriver au stade au moins 1h avant le début du match** et se présenter aux dirigeants, joueurs et coaches. Un bon relationnel avec les équipes est essentiel au bon déroulement d'un match.
- Un arbitre suspendu par la commission de discipline en tant que joueur ou éducateur ne peut en aucun cas figurer sur une feuille de match, encore moins en tant qu'arbitre officiel.
- Les rapports pour exclusion doivent être rédigés exclusivement (sauf problème informatique) **sur le portail des officiels**. Il est par ailleurs inutile de rédiger des rapports pour avertissement.

La CDA demande encore une fois aux clubs de bien penser à **prévenir les officiels en cas de forfait ou match remis**, surtout de dernière minute, afin qu'ils ne se déplacent pas inutilement. Dans pareil cas, le club concerné est redevable des frais de déplacement de l'arbitre.

La CDA rappelle **qu'une feuille de match est obligatoire pour toutes les rencontres** : en cas de problème avec la tablette une feuille de match papier doit être rédigée et signée par les capitaines et l'arbitre. Quelle qu'en soit la raison, un arbitre ne peut pas quitter un stade sans avoir réalisé cette tâche.

Suite à quelques interrogations, la CDA rappelle les points règlementaires suivant : 1) en cas d'anéantissement d'une occasion manifeste de but, la sanction disciplinaire est une exclusion pour le joueur coupable si la faute a lieu en dehors de la surface de réparation ; si la faute a lieu à l'intérieur de la surface de réparation, la sanction est un carton jaune si l'arbitre estime que le joueur a tenté de jouer le ballon, et une exclusion si l'arbitre estime que le joueur n'a pas tenté de jouer le ballon.

2) en cas de coup franc indirect dans la surface de réparation, le ballon doit être placé à l'endroit de l'infraction, ou, si celle-ci a lieu dans la surface de but, le ballon est ramené sur le point de la ligne de la surface de but le plus proche (en aucun cas un coup franc sifflé à l'intérieur de la surface ne peut donc être tiré à l'extérieur de celle-ci !)

La CDA étudie les courriers, certificats médicaux et demandes des arbitres :

- Sébastien Sternon, Abdou Mbae Nasserline, Murat Bolat, rapports d'accompagnement d'arbitres stagiaires
- Lulzim Krasniqi, rapport concernant l'état d'un vestiaire, la CDA rappelle aux clubs l'obligation de recevoir les arbitres dans des vestiaires propres et décents
- Elisa Gigliano, échange à propos des désignations, la CDA va suivre et accompagner Elisa sur ses prochaines rencontres
- Pierre Hermann, courrier pour se proposer en tant qu'observateur de jeunes arbitres, la CDA accepte et remercie Pierre pour son engagement auprès de l'arbitrage pendant sa période de convalescence
- Salim Mtaallah, rapport concernant le match Dortan/Béon en sénior D5 dimanche 23 mars
- Daouad Ouachani, courrier pour signaler une indisponibilité tardive (cf remarques en préambule)
- Franck Noël, échange concernant l'absence de feuille de match sur la rencontre Manziat/Curtafond en D4 (cf remarques en préambule)
- Florent Toussaint, courrier concernant un forfait de dernière minute sur le match Bresse Nord/Plaine Tonique en D5 (cf remarques en préambule)
- Cédric Pomeret, courrier pour annoncer une absence de dernière minute à un match
- Dominique Lacosse, rapport concernant le match Virieu/Anglefort en D4 du dimanche 23 mars

Courriers club :

- ✓ THOISSEY ESVS, courrier pour féliciter M. Krasniqi pour la qualité de son arbitrage sur la rencontre U18 Côtère Luenaz/Thoissey
- ✓ ARTEMARE, échange concernant des faits d'arbitrage sur la rencontre CHATILLON LA PALUD/ARTEMARE en sénior D4 dimanche 23 mars
- ✓ OL. BUYATIN et THOISSEY ESVS, échanges suite à la décision de la CDA concernant la réserve technique sur le match Thoissey/Buyatin
- ✓ PLASTIC VALLEES FC, échange concernant l'accompagnement de jeunes stagiaires et des sanctions envers des arbitres
- ✓ ENT. AMBRONAY et AMBERIEU FC, rapports concernant l'arrêt et l'arbitrage du match Ambronay/Ambérieu du dimanche 23 mars en sénior D4
- ✓ BOURG SUD, courrier concernant l'absence d'un arbitre sur le match U15 Bourg Sud/Arbent du dimanche 23 mars, la CDA reconnaît un oubli et une mauvaise communication interne et s'en excuse auprès des clubs

Divers

Patrice Méteau, ancien arbitre du district, proposition pour accompagner de jeunes arbitres, Eddy Rosier, vice-président de la CRA, échange à propos des futures échéances concernant l'arbitrage dans notre Ligue

La CDA annonce qu'elle a fait le choix, dans le but d'améliorer la qualité de l'arbitrage de mettre en place (dans la mesure du possible) une deuxième observation pour tous les arbitres de D4 d'ici la fin de la saison.

- Prochaine réunion : séance plénière en présence des présidents des commissions du district, mardi 1^{er} avril à 18h au district.

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Sylvain FEYEU

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2025/2026

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2024/2025 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical que les arbitres recevront par mail sur la semaine du 27 Mars 2025 pour la saison 2025/2026.

ATTENTION, NOUS POUVONS DEJA VOUS INDIQUER QUE LE SUPPORT A ETE MODIFIE ET QUE QUELQUES CHANGEMENTS SONT INTERVENUS SUR LE FOND DES EXAMENS.

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2025)**
 - o Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 6/6 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 6 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - o Ne dispose pas de licence joueur (sur 2025/2026) = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 3 pouvant être remplacée par la page 6 si la page 3 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2025)**
 - o Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 5/6 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (si une réponse « Oui » à la page 5 = faire remplir la page 3 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - o 35 ans et plus au 01/07/2025 = Envoyer au District les pages 1/6, 2/6 et 3/6 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2025** (la page 3 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain après le 01/07 **avec date de visite médical après le 01/04/2025** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Mai/Juin 2024, Octobre/Novembre 2024 et Janvier 2025, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 25 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2025**.

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE – SESSION FIA HORS DISTRICT

La Commission Départementale en arbitrage félicite les 3 arbitres ayant réussi leur formation lors de FIA hors du District et qui pourront officier sur notre Département de l'Ain dès les prochains week-ends.

Vous retrouverez les coordonnées de ceux-ci dans le tableau suivant pour leurs prochaines désignations sur des matchs officiels.

NOM	PRENOM	NE LE	EMAIL_	TEL	CLUB REPRESENTE
BOUALIA	Wassim	19/10/2005	boualiawassim@gmail.com	06 84 05 28 80	Valserhône Foot
KOCHISAR NAZIK	Selim	30/04/2009	kochizar01efe@gmail.com	07 67 87 27 99	OYONNAX PVFC
AOUZIOU	Abderrahman	09/07/1987	abderrahmanaouziou5@gmail.com	07 84 02 17 18	OYONNAX PVFC

PARAMETRES COMPTE PORTAIL OFFICIEL

Certains arbitres ont fait une demande depuis le compte FFF pour se rendre anonyme sur les sites Internet.

Depuis quelques semaines cette anonymisation est prise en compte sur les sites L&D, donc ceux-ci apparaissent comme anonyme sur leurs désignations. Par conséquent, les clubs ne peuvent pas connaître l'identité de l'officiel sur le match et ne parviennent pas à les prévenir de tous changements sur le match -lieu, horaires, annulation, ...)

Merci de vérifier et de modifier ce paramètre en ayant la possibilité de retirer cette anonymisation depuis le compte FFF dans la rubrique "Mes Licences et Rôles".

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Compte rendu de la réunion du 19 mars 2025

Présents : Philippe NAEGELLEN, Baptiste PIQUET, Patrick PITARD, Hamid TOUZANI, Raul GUTIERREZ

Excusé : Bernard ALBAN,

Clubs de District en infraction au statut de l'arbitrage au 28 février 2025

A : Arbitre AS : Arbitre plus de 21 ans au 01/01/2025

Le tableau ci-dessous est une mise à jour des clubs en infraction au lancement de la saison en cours (PV n°10 du 26/09/2024).

Certains clubs n'apparaissent plus dans ce tableau suite à la réussite de leurs licenciés à l'examen d'arbitre (FIA).

Niveau	Club	N° Club	Obligation au 28/02/2025	Actuel	Manque	Observations
D1	Attignat AS	534249	2AS	1AS	1AS	
	Foissiat Etrez ES	518461		1AS	1AS	
	Jassans Frans Foot	582242		1AS	1AS	
	Valserhone Foot	590301		1AS	1AS	
D2	Hautecourt Romaneche AS	529286	1AS	0AS	1AS	
D3	CO du Plateau	545637	1A	0A	1A	
	Saint Laurentin AS	525874				
	Portes de l'Ain SC	552858				
D4	Bresse Nord FC	582674	1A	0A	1A	
	Haut-Revermont FC	547569				
	Mille Etangs SC	581373				
	Oyonnax ASP	529716				
	St Etienne/Chalaronne AS	537224				
	Virieu FCT	564462				
D5	Bellignat FC	564999	1A	0A	1A	
	Béon CS	526569				
	Chazey Bons AS	519781				
	Sermoyer FC	519166				

Si vous constatez des erreurs dans ce tableau, merci de la signaler rapidement par mail au District.

En fin de saison la Commission comptabilisera le nombre de journées officiées par tous les arbitres afin valider ou non la couverture de leurs clubs.

Le tableau final avec les sanctions sportives (Nb de mutations) et financières (Amendes) sera publié au plus tard le 30 Juin 2025 et concernera la saison suivante : 2025/2026.

ATTENTION : Pour connaître les sanctions (nb de mutations) de la Saison en cours (2024/2025), bien se référer au tableau des Clubs en infraction au Statut de l'arbitrage publié au PV n°2 du 02/07/2024.

Rappel infos :

Si un arbitre démissionne de son club formateur, celui-ci continue à le compter dans son effectif et donc le couvrir pendant **2 saisons**, sauf s'il cesse d'arbitrer.

Un arbitre démissionnaire ne pourra couvrir un nouveau club qu'après un délai de **4 saisons** après sa démission.

Le prochain club d'un arbitre démissionnaire devra s'acquitter d'un droit de mutation de **500 €** (dont 300 € redistribués au club formateur).

Toute mutation d'arbitre doit être signifiée et validée par la Commission Statut Arbitrage.

Tous les arbitres doivent exercer dans le District de l'Ain.

Le président,
Raul GUTIERREZ

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 25/03/2025

Présents : MM. DELIANCE, BOURDON, GAUTHERON, VERNAY, GUTIERREZ.

☺ ☹ ☹ ☹

Courriers :

- De Chevroux : annulant la réserve d'avant match pour le match Chevroux 1 / St Denis les Bourg 2.
- De l'AS Anglefort : portant réserve d'après match contre Virieu FCT en D4 poule B.

☺ ☹ ☹ ☹

Dossier n° 126

Match n° 53117453 : St Martin du Mont 2 / Rives de l'Ain 1 - U18 D4 poule K – du 22/03/2025

Courrier du club de St Martin du Mont annonçant le forfait de son équipe : 3^{ème} forfait donc forfait général.

- St Martin du Mont 2 : 0 but / -1 point
- Rives de l'Ain 1 : 3 buts / 3 points

Le club de St Martin du Mont est redevable de la somme de 37 €uros au District.

Dossier n° 127

Match n° 53117133 : Côtière MV 2 / Serrières Villebois 1 – U18 D3 poule F – du 22/03/2025

Courrier du club de Côtière MV annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Côtière MV 2 : 0 but / -1 point
- Serrières Villebois 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Côtière MV est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 128

Match n° 53086050 : Bresse Foot 01 3 / Bourg Sud 4 – seniors D5 poule G – du 23/03/2025

Courrier du club de Bourg Sud annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Bourg Sud 4 : 0 but / -1 point
- Bresse Foot 01 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 129

Match n° 53085963 : Bresse Nord 2 / Plaine Tonique 4 – seniors D5 poule C – du 22/03/2025

Courrier du club de Plaine Tonique annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Plaine Tonique 4 : 0 but / -1 point
- Bresse Nord 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine Tonique est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 130

Match n° 5309042 : Ent. Colomieu Peyrieu 1 / Chazey Bons 1 – seniors D5 poule E – du 23/03/2025

Courrier du club de Chazey Bons annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Chazey Bons 1 : 0 but / -1 point
- Ent. Colomieu Peyrieu 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Chazey Bons est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 131

Match 30041238 : Hautecourt 1 / Thoissesey 2 – seniors Féminines à 8 D1 – du 23/03/2025

Courrier du club de Thoissesey annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Thoissesey 2 : 0 but / -1 point
- Hautecourt 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Thoissesey est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 132

Match n° 28621188 : Dombes Bresse 2 / O. Sud Revermont 01 1 – seniors D1 poule A -du 16/03/2025

Réclamation d'après match du club de l'O. Sud Revermont 01 contre le club de Dombes Bresse portant sur la participation du joueur TAHANOUTI Gérard, licence n° 2543996242, au motif que ce joueur était en état de suspension (1 match ferme consécutif à 3 cartons jaunes avec date d'effet au 16/12/2024). Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance de la réclamation du club de l'O. Sud Revermont 01 formulée par courrier du 17/03/2025.

Considérant qu'au vu du motif évoqué, la Commission usant de son droit d'évocation, conformément à l'article 187.2 des R.G. de la FFF, s'est saisie du dossier et que cette évocation a été communiquée au club de Dombes Bresse qui a fait part de ses remarques à la Commission par courrier du 20/03/2025. Après vérification, le joueur TAHANOUTI Gérard a bien été sanctionné de 1 match ferme de suspension avec date d'effet au 16/12/2024.

De ce fait, le joueur TAHANOUTI Gérard ne pouvait pas participer aux rencontres depuis cette date. Or, le joueur a participé aux rencontres suivantes :

- 9/02/2025 contre Attignat 1
- 16/02/2025 contre Feillens 2
- 22/02/2025 contre Belley CS 1
- 9/03/2025 contre Rives de l'Ain 1
- 16/03/2025 contre O. Sud Revermont 01 1

Conformément à l'article 187.2 des R.G. de la FFF, l'évocation de la Commission prévaut sur les matchs disputés avant homologation (30 jours).

Le courrier du club de l'O. Sud Revermont 01 datant du 17/03/2025, le premier match concerné est celui datant du 16/02/2025 contre Feillens 2.

Le joueur n'ayant écopé que de 1 match de suspension, il ne pouvait donc pas participer à celui-ci uniquement.

L'équipe de Dombes Bresse 2 perd le match contre Feillens 2 par pénalité :

- Dombes Bresse 2 : 0 but / -1 point
- Feillens 2 : 3 buts / 3 points

La Commission valide le résultat acquis sur le terrain des autres rencontres.

Le joueur TAHANOUTI Gérard est suspendu de 1 match ferme pour avoir participé à la rencontre contre Feillens en état de suspension avec date d'effet au 31/03/2025.

Le club de Dombes Bresse est redevable de la somme de 109 €uros au District.

Dossier transmis à la Commission compétente pour homologation.

Le président,
Maurice DELIANCE.

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 25 Mars 2025

Terrains impraticables :

Co Plateau : arrêté municipal mairie d'HAUTEVILLE terrain honneur **du 15 décembre au 25 mars.**
Nantua Us : problème pour utilisation du terrain stade municipal jusqu'à fin de saison.
St Etienne sur Chalaronne As : arrêté municipal mairie de ST ETIENNE sur CHAL. **du 21 au 23 mars.**

Courriers Clubs :

Dombes Bresse Fc : demande de modification rencontre D3 poule A du 5 avril.
St Maurice de Gourdans Fc : accord pour rencontre D3 poule A le dimanche 6 avril **13h00.**
Dombes Bresse Fc : demande de modification rencontre D5 poule B du 6 avril.
Chaveyriat As : **en attente de confirmation !**
Dombes Bresse Fc : demande de modification rencontre D1 So Club du 6 avril.
Jassans Frans Foot : confirme horaire rencontre D1 So Club du 6 avril à **15h00.**
Attignat As : demande de modification horaire rencontre D4 reprogrammation J16 au 30 mars.
Haut Revermont Fc : accord pour rencontre D4 poule C du 30 mars à **15h00.**
Ol. St Denis les Bourg : modification horaire rencontre D4 reprogrammation J16 au 30 mars.
Chaveyriat As : accord pour rencontre D4 poule C du 30 mars à **15h00**
Foot Trois Rivières : modification horaire rencontre D4 reprogrammation J16 au 30 mars.
Portes de l'Ain SC : accord pour rencontre D4 poule C du 30 mars à **15h00.**
Hautecourt Romanèche As : modification horaire rencontre D4 reprogrammation J16 au 30 mars.
Montréal As : **en attente de confirmation !**
Thoissey Esvs : rencontre D4 poule C du 6 avril **au stade R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHAL.**
Thoissey Esvs : rencontre D5 poule F du 6 avril **au stade R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHAL.**

Rencontres reprogrammées ce Week-End.

D2 poule A : J14 **Bords de Veyle Fc 1 – Culoz Grd Colombier Us 1** dimanche 30 mars 15h00.
----- J16 **Oyonnax Pvfc 2 – Viriat Cs 2** samedi 29 mars 19h00.
D3 poule A : J12 **Portes de l'Ain Sc 1 – Dombes Bresse Fc 3** dimanche 30 mars 15h00.
D3 poule B : J16 **Bagé As 1 – Fareins Saône Vallée 1** dimanche 30 mars 15h00.
D4 poule A : J16 **Attignat As 2 - Ht Revermont Fc 1** dimanche 30 mars 15h00.
----- J16 **Hautecourt Romanèche As 2 – Montréal As 3** dimanche 30 mars 13h00 !
D4 poule C : J12 **Fareins Saône Vallée 2 – St Etienne sur Chalaronne As 1** dimanche 30 mars 15h00.
----- J12 **Foot Trois Rivières 2 – Portes de l'Ain Sc 2** dimanche 30 mars 15h00.
D4 poule D : J16 **Ol. St Denis les Bourg 2 – Chaveyriat As 1** dimanche 30 mars 15h00.
----- J16 **Bagé As 2 – Manziat Fc 2** dimanche 30 mars 13h00.
D5 poule A : **Serrières Villebois Fc 1 2 – Dortan Lavancia As 1** dimanche 30 mars 15h00.
D5 poule B : **Ol. Buyatin 2 – Dombes Bresse Fc 4** dimanche 30 mars 15h00.
D5 poule G : **Curtafond Confrançon Fc 3 – Foissiat Etrez Es 3** samedi 29 mars 18h30.
----- **Feillens Bagé 4 – Bresse Foot01 3** samedi 29 mars 18h00.

Éric CANARD, Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 25 mars 2025

Courriers U18 :

FBBP01 : demande de modification horaire rencontre D1 du samedi 29 mars.

Belley Cs : accord pour rencontre D1 du 29 mars à **16h45**.

Thoissey Esvs : demande de modification rencontre D4 poule H du 29 mars.

Veyle Saône Fc : accord pour rencontre D4 poule H à **15h30 stade R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHAL.**

Mas Rillier Fc : rencontre D2 poule C du 29 mars **forum des sports à ST MAURICE de BEYNOST 17h30.**

Mas Rillier Fc : rencontre D4 poule L du 5 avril **au forum des sports à ST MAURICE de BEYNOST 14h00.**

Bresse Foot01 : demande de modification horaire rencontre D4 poule M du 29 mars.

..... **Nous n'avons pas l'accord du club adverse !**

Culoz Grd Colombier Us : rencontre D2 poule C du 29 mars **au stade des Rousses à BEON.**

Nantua Us : rencontre D4 poule I du 29 mars **au stade Orandis à MONTREAL la CLUSE.**

Valserhône Foot : demande de modification horaire rencontre D2 poule B du 5 avril.

..... **Nous n'avons pas l'accord du club adverse !**

Courriers U15 :

Valserhône Foot : demande de modification date rencontre D4 poule I.

Izernore Nurieux As : accord pour rencontre D4 poule I **le 13 avril.**

Valserhône Foot : demande de modification date rencontre D4 poule J.

OI. Rives de l'Ain : **attente accord**

Mas Rillier Fc : rencontre D2 poule B du 6 avril **au forum des sports à ST MAURICE de BEYNOST 10h00.**

Côt. Luénaz Fc : rencontre D3 poule E du 30 mars **au stade des Gravelles à La BOISSE.**

Belley Cs : demande de modification rencontre D3 poule H.

Lagnieu Cs : valide la modification rencontre D3 poule H **samedi 29 mars à 17h30.**

Attention : merci d'anticiper vos demandes de modification pour raison de voyage scolaire.

Les rencontres U15 – U18, non jouées, seront reprogrammées les 26 et 27 avril et 3 et 4 mai.

Éric CANARD, Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 25 mars 2025

Courriers S.F. à 8 :

OI. Buyatin : demande modification horaire rencontre D1 J5 reprogrammée le 30 mars.
St Denis Ambutrix Fc : accord pour rencontre D1 du 30 mars à **12h30**.

Vincent JACUZZI, Jacques CONTET.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

COMPETITION DES JEUNES – Réunions de présentation dans les secteurs



Saison 2025-26
Championnats U15-U17-U20

Réunion de présentation,

le 01 avril au stade de Montrevel en Bresse,
le 03 avril au stade de Chatillon Sur Chalaronne,
le 14 avril au casino d'Hauteville-Lompnès,
le 17 avril au stade de Meximieux.

Début des réunions à 19h

LA COMMISSION TECHNIQUE



PLATEAU DEPARTEMENTAL U7

Pour la saison 2024/2025, il aura lieu le **samedi 24 Mai de 14h à 18h30** dans le nouveau complexe de la Plaine des Sports de VALSERHÔNE (Plaine des Sports d'Arlod, 23 rue de l'industrie – 01200 VALSERHONE). Clôture des inscriptions : Dimanche 11 mai



Inscriptions au 27 Mars

Club	Nb équipes	Equipes supplémentaires
DORTAN LAVANCIA	2	0
MARBOZ	3	0
ST MARTIN DU MONT	3	0
VEYLE SAONE	2	0
MISERIEUX TREVOUX	3	0
JASSANS FRANS	3	0
BOURG SUD	2	0
AIN SUD FOOT	3	3
AMBERIEU F.C.	3	0
DOMBES BRESSE	3	1
IZERNORE NURIEUX VOLOGNAT	3	1
CURTAFOND CONF.	1	0
LE MAS RILLIER	2	0
PLAINE REVERMONT FOOTBALL	1	0
MILLE ETANGS	3	0
BELLEY CS	3	1
VALSERHÔNE FOOT	3	1
ST DENIS AMBUTRIX F.C.	3	1
OLYMPIQUE SUD REVERMONT 01	2	0
	48	8

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 35ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 22 juin 2025 au Stade Orindis de Montréal-la-Cluse.



L'organisation de cette épreuve repose essentiellement sur un club (ou des clubs) de football, ses organisations matérielle et sportive s'appuient sur les collectivités locales (mairies, communautés de communes...) territorialement compétentes et les instances départementales du Football (District de l'Ain).

Le challenge de Football a été créé à l'initiative du Conseil général de l'Ain au cours de la saison 1988/89.

DÉROULEMENT:

- Chaque canton propose 2 équipes pour la participation à la compétition soit 46 Equipes.

- Les 23 cantons sont répartis par tirage au sort en 3 poules.
- Chaque canton effectue 8 matchs sur la journée (4 matchs le matin et 4 l'après-midi).

Suite aux résultats de l'après-midi, le canton qui sera classé 1er (avec les résultats cumulés des 2 équipes et les coefficients accordés) remportera le challenge du Conseil Départemental.

Veillez trouver ci-dessous, le lien d'inscription de vos équipes :

[Inscription](#) - Fin des inscriptions le 25 mai 2025

Canton	Nombre d'équipe(s) participante(s)
Saint-Étienne-du-Bois	2
Replonges	2

Contact : Jean-Marie BRESSOUX - Mail : jean-marie.bressoux@ain.fff.fr - Tél : 06 38 98 82 66

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Pour tout message utilisez l'adresse électronique de votre club et envoyez à district@ain.fff.fr et footanimation@ain.fff.fr . Précisez bien la catégorie et la lettre de la poule.

U13

Utilisez obligatoirement la tablette FMI.

En fin de rencontre les deux équipes doivent bien penser à valider la tablette. Si problème envoyer nous la feuille de match par mail pour le lundi matin suivant la rencontre.

Rappel:

Lorsque que vous annulez une rencontre, prévenez suffisamment tôt l'équipe adverse pour éviter des frais inutiles.

Evénement à venir : Finale départementale du Festival Foot U13 Pitch à Marboz le 5 avril 202

Attention Matches reportés

Beaucoup de rencontres ont été reprogrammées le 5 avril 2025 et certaines le 19 avril 2025. Vérifiez bien le calendrier pour les rencontres qui vous concernent. Vous pouvez éventuellement jouer en semaine avec l'accord du club adverse et de nous tenir informer, pour que l'on puisse modifier la FMI.

Changement d'horaire :

Journée du 29 mars 2025 :

Poule A : CS Viriat 1 / ESB Marboz 1 à 12h30. Ent Revermontoise 1 / CS Belley 1 à 13h00

Poule B : FC Veyle Saône 1 / Centre Dombes 1 à 12h00

Poule D : US Arbent Marchon1 / FC Valserhône 2 à 12h30

Poule J : CO Plateau 2 / US Culoz GC 2 à 15h00

Poule L : CS Belley 3 / Cs Lagnieu 4 à 12h15

Poule O : FC Veyle Saône 7 / Dombes Bresse 3 à 12h00

Changement de lieu :

Merci aux clubs de l'US Plaine de l'Ain et FC St Denis Ambutrix CG qui acceptent d'inverser les rencontres pour venir en aide au club du FC Mas Rillier.

Journée du 29 mars 2025 :

Poule A : Valserhône FC 1 / Ain Sud 2 à Châtillon en Michaille (les Etournelles)

Poule D : Valserhône FC 3 / O Sur Revermont 1 à Châtillon en Michaille (les Etournelles)

Poule G : FC Mas Rillier1 / US Plaine de l'Ain 2 à Loyettes

Poule K : Valserhône FC 5 Fém / Péronnas 01 3 Fém à Châtillon en Michaille (les Etournelles)

Poule M : FC Mas Rillier 2 / FC St Denis Ambutrix CG 2 à St Denis en Bugey

Forfait :

Journée 22 mars 2025 :

Poule F : US Arbent Marchon 2 9€

Poule K : O Sud Revermont 3 9€

U11

Scanner les feuilles de plateaux et rentrer les scores est obligatoire. Utilisez le FAL en passant par Foot club. Si vous utilisiez la feuille de plateau avec deux volets, scannez en priorité la partie licence et vous rentrez les résultats. Vous pouvez scanner les deux volets en les mettant sur un seul dossier. Vous pouvez aussi remplir la feuille en direct.

Événement à venir : Challenge U11 du conseil départemental le 22 juin 2025 à Montréal-la Cluse.

Rappel:

Un éducateur des équipes présentes sur un plateau doit assurer un arbitrage d'un match et ne pas partir avant la fin.

Lorsque vous ne pouvez pas vous déplacer ou que vous annulez un plateau à domicile, merci de prévenir suffisamment tôt le club adverse afin d'éviter des frais inutiles.

Échangez avec les autres clubs de la poule qui vous concerne, vous pouvez éventuellement changer de site.

Feuilles de matchs manquantes : Merci de nous les faire parvenir rapidement à footanimation@ain.fff.fr

Journée du 8 février 2025 :

Poule N : FC Serrières Villebois 2

Journée du 15 mars 2025 :

Poule A : OL Sud Revermont 1 (Manque les résultats)

Poule B : Centre Dombes Foot 1 (Manque la partie licence)

Poule C : AS Guéreins Genouilleux 1

Poule H : Centre Dombes Foot 2 (Manque la partie licence)

Poule I : FC Bord de Veyle 1

Poule P : FC Priay 1

Poule Q : FC St Marcel 1 (Manque la partie licence)

Poule V : OL Sud Revermont 4 (Manque les résultats)

Si des plateaux ont été annulés merci de nous le préciser.

Changement d'horaire :

Journée du 29 mars 2025 :

Poule E : St Martin du Frêne à 11h00 et à Arbent à 11h00

Poule D et U : à Val Revermont (Treffort) à 10h00

Poule F : Serrières (Les Charmieux) à 11h00

Poule L : St Martin du Frêne à 9h30

Poule H et Q : St Maurice de Beynost à 9h30

Journée du 5 avril 2025 :

Poule B et G : à Savigneux 9h30

Poule B, P et Q : à St Maurice de Beynost 9h30

Poule G et H : à Jassans 11h00

Poule T et V : à Montrevel 11h00

Poule U : à Attignat 10h00

Changement de lieu :

Merci au d'Ain Sud qui reçoit les deux plateaux U11 prévu à Miribel la Chanal, pour venir en aide au club du FC Mas Rillier.

Journée du 29 mars 2025 :

Poule B : à St Maurice de Beynost à 10h00 (FC Mas Rillier 1/Mille Etangs 1/ Ain Sud 2)

Poule D et U : à Meillonas 10h00

Poule F, G, P et Q : à Balan (Rue du stade) jusqu'à la fin de saison.

Poule H : à St Maurice de Beynost à 10h00 (FC Mas Rillier 2/Jassans Frans 2/Fareins SV3R 2)

Poule N : à Belley (stade George Coiffet)

Poule P : à Niévroz

Journée du 5 avril 2025 :

Poule H : Côtière Est Lyonnais à Jonage (stade des Marais)

Erratum Licence manquante :

Journée du 15 mars 2025 :

Poule S : US replonges 3

1 licence 1,60€ et non 8€

U9

Scanner les feuilles de plateaux et obligatoire. Utilisez le FAL en passant par Foot club.

Rappel:

Lorsque vous ne pouvez pas vous déplacer ou que vous annulez un plateau à domicile, merci de prévenir suffisamment tôt le club adverse afin d'éviter des frais inutiles.

Échangez avec les autres clubs de la poule qui vous concerne, vous pouvez éventuellement changer de site.

Plateaux U9 Ain / Savoie du 5 avril 2025 :

A Yenne 10h00 :

CS Belley 1, 2 et 3, Bas Bugey Rhône 1, Peyrieu Brens 1 + 6 équipes de Savoie.

A Chambotte 10h00 :

US Culoz GC 1, 2 et 3, CO Plateau 1 et 2, Artemare Valromey 1 et 2 + 5 équipes de Savoie.

Feuilles de plateaux manquantes : Merci de nous les faire parvenir rapidement à

footanimation@ain.fff.fr

Journée du 8 février 2025 :

Poule N : FC Artemare Valromey

Poule R : FC St Marcel

Journée du 15 février 2025 :

Poule N : CO Plateau

Journée du 15 mars 2025 :

Poule F : AS Guéreins Genouilleux

Poule N : FC Artemare Valromey

Poule O : US Plaine de l'Ain

Poule U : Centre Dombes Foot

Si des plateaux ont été annulés merci de nous le préciser.

Changement d'horaire :

Journée du 29 mars 2025 :

Poule E : à Jassans 11h00

Journée du 5 avril 2025 :

Poule A : à Dortan à 11h00

Modification poule :

Poule S : SC Portes de l'Ain 5 intègre la poule. Pas de changement pour les lieux.

U7

Scanner les feuilles de plateaux et obligatoire. Utilisez le FAL en passant par Foot club.

Evènement à venir : Plateau départementale U7 le 24 mai 2025 à Valsérhône.

Rappel :

Lorsque vous ne pouvez pas vous déplacer ou que vous annulez un plateau à domicile, merci de prévenir suffisamment tôt le club adverse afin d'éviter des frais inutiles.

Échangez avec les autres clubs du secteur/poule qui vous concerne, vous pouvez éventuellement changer de site.

Plateaux U7 Ain / Savoie du 5 avril 2025 :

A Belley 14h30 stade George Coiffet:

CS Belley 1, 2 et 3, Anglefort 1, Bas Bugey Rhône 1 + 10 équipes de Savoie.

A Culoz 14h30 :

Us Culoz GC 1, 2 et 3, CO Plateau 1, Artemare Valromey 1 + 10 équipes de savoie.

Feuille de plateau manquante : : Merci de nous la faire parvenir rapidement à footanimation@ain.fff.fr

Journée du 15 mars :

Poule B Bugey : US Plaine de l'Ain

Poule D Dombes Côtière : FC St Marcel

Poule G Val de Saône : St Cyr

Si des plateaux ont été annulés merci de nous le préciser.

Changement d'horaire :

Journée du 29 mars 2025 :

Poule O Haut Bugey : à St Martin du Frêne 9h30

Poule P Haut Bugey : à Arbent 9h30

Poule N Bresse : à Val Revermont (Treffort) 9h30

Poule I Val de Saône : à Jassans 9h30

Journée du 5 avril 2025 :

Poule N Bresse : à Attignat 10h00

Poule Q Haut Bugey : à Dortan 9h30

Changement de lieu :

Journée du 29 mars 2025 :

Poule F Dombes Côtière : le plateau prévu à Miribel se disputera à St Nizier le Désert 13h30. Merci au club de Centre Dombes qui vient en aide au club de FC Mas Rillier.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Prochaine réunion de la commission

- Le samedi 05 avril à 9h30 au district
- Ordre du jour :
 - ✓ Suivi de la réglementation
 - ✓ Bilan des actions effectuées
 - ✓ Actions à mener jusqu'au 30 juin 2025

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

- Néant

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA.

- Stade municipal Gérard Reverdy de Jujurieux NNI 011990101 (éclairage) – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la CRTIS – attente de décision.
- Stade du Pelou de Château Gaillard NNI 010890101 (éclairage) – rapport à rédiger par la CDTIS

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade municipal de Saint Trivier de Courtes NNI 013880101 - rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision.
- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101 – rapport à rédiger par la CDTIS - attente des levées des non- conformités majeures à entreprendre par le club local.
- Stade municipal de Saint Jean sur Reyssouze NNI 013640101 – rapport à rédiger par la CDTIS attente des levées des non-conformités majeures à entreprendre par le club local.
- Stade du Pelou de Château Gaillard NNI 010890101 – rapport à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Stade Jean Duroux de Fareins NNI 011570101 – rapport rédigé et transmis à la ligue – attente de décision.

Programmation des mois de mars et avril 2025

- Stade de la Besace 1 de Saint Etienne sur Reyssouze NNI 013520101 (éclairage)
- Stade municipal de Marlieux NNI 012350101 (installation)
- Complexe sportif de Saint Bénigne NNI 013370101 (installation)
- Stades municipaux de Saint Jean de Niois NNI 013610101 et NNI 013610102 (installations)

Demande de retrait de classement

- Stade municipal de Saint Marcel en Dombes NNI 013710101 (éclairage) – accord de la mairie - demande transmis à la ligue – attente de décision.

Pour la CDTIS : JF JANNET

LES CLUBS ANNONCENT



TOURNOI U7 (U6/U7)



31 MAI 2025

Stade des Gravelles
01120 La Boisse

Information(s) et inscription(s) :
fccl.stages@gmail.com



TOURNOI U9 (U8/U9)



1er JUIN 2025

Stade des Gravelles
01120 La Boisse

Information(s) et inscription(s) :
fccl.stages@gmail.com



TOURNOI U13 (U12/U13)



8 JUIN 2025

Stade des Gravelles
01120 La Boisse

Information(s) et inscription(s) :
fccl.stages@gmail.com

Football Club Côtère Luenaz

Tournoi U11



Le FC Côtère Luenaz vous invite à participer à son tournoi

SAMEDI 7 JUIN 2025

Stade des Gravelles, 01120 La Boisse

Horaires : 9H00 et toute la journée

Frais d'inscription : 30€ l'équipe et 50€ les 2 équipes

Tournoi limité à : 8 joueurs + 3 remplaçants

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse mail suivante du club :
fccl.stages@gmail.com

Inscription max 15 jours avant la date du début du tournoi

Coupon à envoyer avec le règlement Tournoi U11 du 7 juin 2025

NOM ÉQUIPE :

NOMBRE D'ÉQUIPE :

Ci-joint le règlement de
Côtère Luenaz.

euros à l'ordre du Football Club

Nom du responsable :

Adresse mail et N° du responsable :

Football Club Côtère Luenaz

Tournoi U7



Le FC Côtère Luenaz vous invite à participer à son tournoi

SAMEDI 31 MAI 2025

Stade des Gravelles, 01120 La Boisse

Horaires : 9H00 et toute la journée
Frais d'inscription : 30€ l'équipe et 50€ les 2 équipes
Tournoi limité à : 4 joueurs + 3 remplaçants

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse mail suivante du club :
fcl.stages@gmail.com

Inscription max 15jours avant la date du début du tournoi

Coupon à envoyer avec le règlement Tournoi U7 du 31 mai 2025

NOM ÉQUIPE :

NOMBRE D'ÉQUIPE :

Ci-joint le règlement de _____ euros à l'ordre du Football Club
Côtère Luenaz.

Nom du responsable :

Adresse mail et N° du responsable :

Football Club Côtère Luenaz

Tournoi U11



Le FC Côtère Luenaz vous invite à participer à son tournoi

SAMEDI 7 JUIN 2025

Stade des Gravelles, 01120 La Boisse

Horaires : 9H00 et toute la journée
Frais d'inscription : 30€ l'équipe et 50€ les 2 équipes
Tournoi limité à : 8 joueurs + 3 remplaçants

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse mail suivante du club :
fcl.stages@gmail.com

Inscription max 15jours avant la date du début du tournoi

Coupon à envoyer avec le règlement Tournoi U11 du 7 juin 2025

NOM ÉQUIPE :

NOMBRE D'ÉQUIPE :

Ci-joint le règlement de _____ euros à l'ordre du Football Club
Côtère Luenaz.

Nom du responsable :

Adresse mail et N° du responsable :



Le CSJC organise
Le Jeudi de l'ascension
Au stade de foot



LE 29 MAI 2025

**Tournoi
Sixte**

Ouvert à tous : Licenciés ou non,
féminines, équipes mixtes
7 joueurs + 3 remplaçants
Début du tournoi à 9h00 précise
Inscription sur place, 40€ / équipe
Florent Tél : 06 24 63 03 12
John Tél : 06 48 35 84 95

**Concours
Pétanque**

Ouvert à tous - Inscription à 10h00
Début des parties à 11h00
12€ la doublette - mises + 300€
Tél : 06 47 68 77 31

Buvette et restauration sur place - CB acceptée



CHALLENGE JEAN-BAPTISTE SADOT

U7-U9-U11-U13 de Fareins Saône Vallée Foot
Au stade de Chaleins le Samedi 19 Avril 2025

**BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER PAR COURRIER À L'ADRESSE
SUIVANTE MR PHILIPPON PIERRE : 10 ROUTE DE MESSIMY 01480 CHALEINS**

TEL RESPONSABLE : Jules Solladié
06.24.91.70.66
E-mail : jules.solladie@gmail.com

Attention : Le nombre de places étant limité, La validation des inscriptions se fera dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'engagement complets (avec règlement)

Club : Nom du
Responsable:.....
Adresse:.....
Numéro de téléphone :
E-Mail :

CONFIRME LA PARTICIPATION DE :

- EQUIPE(S) U7 4 et 3 remplaçants **(le samedi matin de 8h30 à 12h30)**
- EQUIPE(S) U9 5 et 3 remplaçants **(le samedi matin de 8h30 à 12h30)**
- EQUIPE(S) U11 8 et 3 remplaçants **(le samedi après-midi de 13h30 à 18h)**
- EQUIPE(S) U13 8 et 3 remplaçants **(le samedi après-midi de 13h 30 à 18h)**

DROITS D'INSCRIPTION 30 EUROS PAR ÉQUIPE INSCRITE.
50 euros pour deux équipes dans la même catégorie

SIGNATURE :



REEDS CUP



DE U7 à U15 DU 06 AU 08 JUIN

06 JUIN 2025 *tournoi amical adultes à partir de 19h00*

07 JUIN 2025 *tournoi U11 et U13 à partir de 8h30 (journée)*

08 JUIN 2025 *tournoi U15 à partir de 8h30 (journée)*

08 JUIN 2025 *tournoi U9 à partir de 8h30 (matin)*

08 JUIN 2025 *tournoi U7 à partir de 14h30 (après-midi)*

CONTACTS

Guillaume JACQUET : 06.35.31.32.28

Laetitia MAZUY : 06.21.64.44.55



POSSIBILITE
FORMULE REPAS



Tournoi de Football 1er Mai 2025



U11

1 SEULE EQUIPE PAR CLUB (8+3)

SUR INSCRIPTION

U13

1 SEULE EQUIPE PAR CLUB (8+3)



STADE DES ABBEAREUX - 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE

9H00 - 17H00

06.75.44.16.27

FABIENWOLFSE@GMAIL.COM

CLUBOLYMPIQUEDUPLATEAU01@GMAIL.COM





TOURNOI DU FC BRESSE NORD SAMEDI 14 JUIN 2025

Le Football Club Bresse Nord organise ses tournois jeunes et féminins au stade de Saint-Trivier-de-Courtes le samedi 14 Juin 2025.

Date	Catégories	Joueurs	Prix	Horaires
14/06/24	U7	4+2 remplaçants	30€/équipe 55€ pour 2 équipes	Matin
14/06/24	U9	5+2 remplaçants	30€/équipe 55€ pour 2 équipes	Matin
14/06/24	U11	8+2 remplaçants	30€/équipe 55€ pour 2 équipes	Après-midi
14/06/24	U13	8+2 remplaçants	30€/équipe 55€ pour 2 équipes	Après-midi
14/06/24	U15	7+2 remplaçants	30€/équipe 55€ pour 2 équipes	Fin d'après-midi
14/06/24	Féminines	7+2 remplaçants	30€/équipe 55€ pour 2 équipes	Soirée

C'est donc avec plaisir que nous invitons les équipes de votre club à venir participer à ce tournoi.

Pour la bonne organisation du tournoi, nous vous remercions de bien vouloir compléter le bulletin d'inscription ci-joint et nous le retourner **avant le 01 mai 2025** soit par mail à contact@fcbressenord.fr soit par voie postale accompagné du règlement à l'adresse suivante :

FOOTBALL CLUB BRESSE NORD
120 rue du Stade - 01560 SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

Règlement possible également sur <https://www.helloasso.com/associations/football-club-bresse-nord/evenements/inscription-tournoi-14-juin-2025-2>

Le planning des matchs vous sera communiqué ultérieurement par mail.

BUVETTE ET BUFFET SUR PLACE

BULLETIN D'INSCRIPTION



CLUB DE

***Catégorie U7 : (4+2 remplaçants)**

Nombre d'équipe : 1 équipe à 30€ 2 équipes à 55€

Nom/Prénom du responsable	
Tél / Mail	

***Catégorie U9 : (5+2 remplaçants)**

Nombre d'équipe : 1 équipe à 30€ 2 équipes à 55€

Nom/Prénom du responsable	
Tél / Mail	

***Catégorie U11 : (8+2 remplaçants)**

Nombre d'équipe : 1 équipe à 30€ 2 équipes à 55€

Nom/Prénom du responsable	
Tél / Mail	

***Catégorie U13 : (8+2 remplaçants)**

Nombre d'équipe : 1 équipe à 30€ 2 équipes à 55€

Nom/Prénom du responsable	
Tél / Mail	

***Catégorie U15 : (7+2 remplaçants)**

Nombre d'équipe : 1 équipe à 30€ 2 équipes à 55€

Nom/Prénom du responsable	
Tél / Mail	

***Féminines : (7+2 remplaçants)**

Nombre d'équipe : 1 équipe à 30€ 2 équipes à 55€

Nom/Prénom du responsable	
Tél / Mail	

Soit le règlement d'un montant de€

LES CLUBS RECHERCHENT

RECHERCHE UN/UNE APPRENTICE(E) B.M.F POUR LA SAISON 2025-2026



*Responsabilité d'une
catégorie à 11 [U17 ou
U20]*



*Responsabilité d'une
catégorie à 5 [U7 ou U9]*



*Implication demandée
dans diverses tâches
quotidiennes du club*



LABEL JEUNES FFF
CREDIT AGRICOLE
2022-2025
ESPION



Contact -> Lucas VILLAFRANCA
au 06 29 56 46 57

Offre CDI

Temps complet



Club de 450 licenciés
5 équipes seniors
+ U20

32 saisons consécutives en
ligue

Educateur seniors +
Responsable technique



Entraîneur engagé

Rémunération

2058 € brut mois
13° mois

Prise en charge
mutuelle

Contrat

CDI 35 h/ semaine
2 jours de repos
hebdomadaires

Profil

BEF souhaité
DES serait un plus
BEF en formation

Fiche de poste sur le site internet
du club marboz-foot.com

Renseignements auprès de
Alexis GUICHARDON 06 88 85 68 88



Postulation
souhaitée pour
début/mi avril

Pour la saison 2025 2026 l'Étoile sportive de Cormoranche recherche :

- Un arbitre officiel pour représenter le club au niveau du district.

Si vous êtes arbitre sans club ou si vous souhaitez devenir arbitre n'hésitez pas à nous contacter.

M. Beaudet Julien : 06.75.87.46.53



L'Entente du Bugey (Vaux et St Denis en Bugey) recherche pour la saison prochaine 2025-2026

- 2 Coachs U15 : Contact Ali 06 64 75 99 77
- 2 Coachs U20 : Contact Pascal 06 71 03 27 94
- 1 Coach Seniors : Contact Aman 06 26 44 68 65

Nos atouts : effectif croissant, esprit de compétition, 4 terrains, club structuré et dynamique.

Nos valeurs : rigueur, convivialité, esprit de formation

